



Commune de TOSTAT

Procès-Verbal Conseil Municipal 3 septembre 2018

C.R. n°46

L'an deux mille dix-huit, le 3 septembre à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué le 31 août 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LUSSAN, Maire.

Etaient présents : M.M. LUSSAN – MORA - GARCIA - SOULES – PELAEZ - MALLET - TORRES - Mme FISCHER

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. MARTIGNIER – Mme SARNIGUET

Mme FISCHER a été désignée comme secrétaire.

M. le Maire accueille l'ensemble des élus présents et ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

- 1) Approbation PV du 9 juillet 2018,
 - 2) Salle des fêtes (architecte – subvention – prêt),
 - 3) Dossier cimetière,
 - 4) Dossier forêt (ONF – cloisonnement)
 - 5) Convention CCAM /commune (transfert charges d'énergie)
 - 6) Donation d'un terrain à la commune (Mme Carmen FAURIES)
 - 7) Point sur l'avancement de l'étude PLUI,
 - 8) Compte rendu enquête PPRI,
 - 9) Rentrée scolaire,
 - 10) Travaux du SMGAA,
 - 11) Amendes de police,
 - 12) Vente terrain SAVE
 - 13) Nuisances diverses sur la commune,
 - 14) Contrôle STEP.
- 1) Questions diverses.

1) Approbation PV du 9 juillet 2018

M. le Maire rappelle les points abordés lors de la séance du 9 juillet et demande, à l'ensemble du conseil municipal, les remarques éventuelles qu'il aurait à formuler sur le procès-verbal correspondant qui leur a été transmis par courrier électronique ou postal.

Il y a une erreur dans les présents et excusés : Pierre TORRES était présent lors de cette séance et non excusé comme indiqué. La modification sera faite.

2) Salle des fêtes

Le cabinet d'architecture retenu (UNI-ARCHITECTURE) pour la réalisation des travaux de rénovation de la salle des fêtes et de la cantine est venu faire le point sur la conduite d'opération le 23 août dernier.

Une demande de subvention pour la rénovation énergétique a été adressée à la Région Occitanie le 25 juillet dernier.

3) Cimetière

Il convient de faire appliquer l'arrêté du 20 juillet 2018 pour les exhumations administratives dans les concessions SO-R7 ; SO-R12 ; NE-R10 ; SE-T13 ; SE-B2 ; NO-B5 ; NO-O7 ; SO-J15, la reprise des concessions non renouvelées autorise le transfert de huit tombes vers l'ossuaire, cette action a été confiée à la société de Pompes Funèbres Sarraméa.

Il conviendra de définir un planning d'intervention avec l'entreprise Sarraméa afin de fermer le cimetière et d'avertir les familles.

Pour les reprises de concessions à venir il faudra une nouvelle délibération et prendre un nouvel arrêté.

La famille ALFONSO a accepté le déplacement de la tombe SO-RS4 de Mme GARCIA Louisa.

4) Forêt

Comme suite à notre dernière réunion, le cloisonnement de la parcelle 4 doit être réalisé puisque nous l'avons retiré de la vente.

Le devis de l'entreprise COURREGES s'élève à 1 100 € HT et est retenu pour réaliser ces travaux. Un calendrier d'intervention lui sera demandé.

Une réunion sera organisée avec les chasseurs afin d'aborder avec eux la gestion de la forêt.

5) Convention Communauté de Communes Adour Madiran / Commune

Dans le cadre du transfert de compétences, la Communauté de Communes Adour Madiran demande à toutes les communes de rédiger un procès-verbal de mise à disposition des équipements scolaires. La cantine et la salle des fêtes n'étant pas dissociées pour le comptage de l'électricité, il faut estimer les coûts entre l'utilisation de la salle des fêtes et la cantine, qui est mise à disposition de la CCAM.

Il est proposé de décomposer les coûts d'électricité de la façon suivante : 70% pour la cantine (CCAM) et 30% pour la salle des fêtes (commune de Tostat).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6) Donation terrain à la commune

Madame Carmen FAURIES a souhaité faire une donation de terrain à la commune. L'acte de donation a été signé le 24 juillet entre la commune et Mme Fauries. Les frais de notaire sont à la charge de la commune (estimation 1 200.00 €).

7) Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plusieurs réunions sont programmées :

- Le 12 septembre à 14h00 à Vic-en-Bigorre,
- Le 20 septembre à 9h30 à Rabastens-de-Bigorre.

8) Enquête Plan de Prévention des Risques

Le rapport et les conclusions émises par la commission d'enquête ont été transmis à la mairie. Il est à la disposition de toute personne souhaitant le consulter. Le rapport et les conclusions sont consultables sur le site internet de la Préfecture à l'adresse suivante : www.hautes-pyrenees.gouv.fr

La demande de la commune de classement du quartier des Bédialots en zone inondable (zone bleue) n'a pas été prise en compte par la commission d'enquête.

Le commissaire enquêteur nous conseille de faire remonter nos remarques au niveau du PLUI et de demander un complément d'enquête auprès de la DDT.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité et un courrier sera adressé en ce sens à la DDT.

9) Rentrée scolaire 2018/2019

Rentrée 2018/2019 : 122 élèves sur le RPI, dont 75 à Tostat.

Ecole de Tostat :

Madame Marie-Claire COLLINET est nommée directrice de l'école de Tostat.

Marie-Claire : 23 élèves

Céline : 24 élèves

Elodie : 28 élèves

Le personnel reste le même, mais les horaires ont été modifiés.

Huit tables et chaises neuves ont été remplacées par la Communauté de Communes Adour Madiran.

La cours sera nettoyée par la Communauté de Communes Adour Madiran le mercredi 5 septembre.

Un instituteur remplaçant, de la brigade des remplaçants, est rattaché à l'école de Tostat.

10) Travaux SMGAA

Comme suite aux crues de l'Adour et de ses affluents le 14 juin dernier, après un état des lieux par les techniciens du syndicat, l'entreprise SANGUINET a procédé en urgence aux travaux en amont du pont (reprise de l'ilot et débardage du bois). Le bois est entreposé côté Marsac et est à la disposition des communes. Il faudra donc se rapprocher de Marsac pour déterminer ce que l'on fait de ce bois.

Une réunion aura lieu le 17 septembre prochain à la Préfecture avec les services de l'Etat afin d'obtenir les autorisations d'intervenir dans le lit des rivières, ainsi que le classement des canaux.

11) Amendes de police

Comme tous les ans, le Département sollicite les communes au titre des amendes de police pour l'attribution de subventions.

L'inventaire de nos besoins en signalétique a été fait par Hervé SOULES, pour un montant de 3 216,80 € HT : panneaux de rue, panneaux électoraux, panneaux d'affichage.

12) Vente terrain famille SAVE

La famille SAVE souhaite vendre le terrain situé à proximité de la salle des fêtes (D0270), ayant une surface de 3 062 m². Une proposition est faite par la famille à 29 €/m² (à débattre). La commune possède un droit de préemption et dans ce cadre, si la commune souhaite se porter acquéreur, elle doit faire une

demande d'estimation de cette parcelle aux Domaines.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité et une demande d'estimation sera adressée aux Domaines.

13) Nuisances diverses sur la commune

De nombreuses nuisances et incivismes se sont déroulés cet été dans la commune (bouteilles et vêtements à côté des conteneurs, brulage de déchets et déchets verts, bruits, etc...). Il est proposé de refaire une information à l'attention des habitants. Pour cela un arrêté du maire sera rédigé et distribué dans chaque foyer, avec différentes informations sur les nuisances.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

14) Contrôle station d'épuration

La conformité de la station d'épuration pour la qualité des rejets se termine le 31 décembre 2018. Il faut donc consulter à nouveau le Laboratoire des Pyrénées pour établir un devis.

Les travaux engagés dans le cadre d'un chantier participatif pour la réfection du bâtiment de la station d'épuration ne sont pas terminés. Une nouvelle journée de travaux sera organisée pour terminer le chantier avant l'hiver.

15) Questions diverses

- ❖ Madame Marie José FISCHER, présidente de l'association Saint-Martin présente au conseil municipal les travaux entrepris dans l'église :
 - Les travaux de restauration de l'autel Saint-Joseph sont terminés. L'inauguration aura lieu le samedi 15 septembre à 18h00. Dans le cadre des journées du patrimoine, l'église sera ouverte au public de 11h à 18h le dimanche 16 septembre.
 - Les boiseries du chœur ont été démontées et stockées. Au vu du montant élevé des travaux de restauration et de la non possibilité d'obtenir des subventions de la DRAC, les murs du chœur ont été enduit dans l'attente de la réalisation des travaux de restauration de ces boiseries.
 - Pour la restauration de la table de communion, deux devis ont été demandés.
 - Pour la restauration du panneau Sainte-Catherine, deux devis ont également été demandés.
 - Ces deux derniers projets de restauration, d'un montant total de 20 542 € HT peuvent faire l'objet de subventions de la part de la DRAC et du Département des Hautes-Pyrénées à hauteur de 25% chacun. Ces travaux doivent être engagés par la commune et l'association Saint-Martin serait chargée du suivi et pourrait participer financièrement à hauteur de 3 000 €.
- ❖ Les pompiers de Rabastens et l'Amicale Laïque de Tostat (Alain GUINLE) organisent le cross départemental des pompiers le 6 octobre 2018.
- ❖ Suite à la mise en place de la redevance incitative pour les ordures ménagères, il y a une forte proportion d'impayés.
- ❖ Pour la prise en charge d'animaux errants dans la commune par la Société Protectrice des Animaux, il faut que la commune s'affilie à cet organisme.

Fait à Tostat, le 3 septembre 2018

Le maire,

B. LUSSAN

MME FISCHER

M. GARCIA

M. MALLET

M. MARTIGNIER

M. MORA

M. PELAEZ

MME SARNIGUET

M. SOULES

M.TORRES